

2017-2018

Régions Vaud et Neuchâtel (CH/VD-NE)

Projets de référence

PQ La Roseraie, Pully (VD), 2018

PQ Petit Fleur d'Eau, Rolle (VD), 2018

PQ Praz-Grizoud, Blonay (VD), 2017

PQ Les Chauderons, St-Blaise (NE), 2017

PS Les Cadolles, Neuchâtel (NE), 2017

Mandants

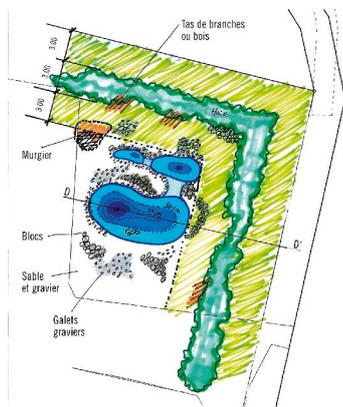
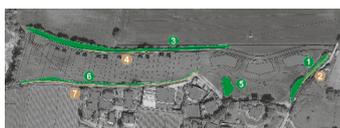
Promoteurs / développeur / MO

Privés

Missions

Expertise / diagnostic / analyse des valeurs et du patrimoine naturel

Faune, flore et milieux naturels



Illustrations

Haut : *Eléments naturels protégés*

Milieu : *Mesure de compensation (milieux favorables à l'Alyte)*

Bas : *Extrait d'un plan de relevé des arbres*

Dans le cadre de démarches de planification de détail, qu'il s'agisse de l'établissement de plan de quartier (PQ), de plan spécial (PS) ou de demande d'autorisation de construire, il convient de procéder à l'évaluation des valeurs naturelles sur l'ensemble du périmètre du projet, ainsi que pour la zone d'influence de celui-ci.

Ces expertises sont généralement demandées au projeteur par l'autorité compétente, dans le processus de planification ou en complément d'un dossier de demande de permis de construire.

Ces évaluations visent à :

- > identifier les valeurs naturelles du site (faune, flore, biotope)
- > établir un diagnostic nature (diversité et qualité biologique)
- > évaluer les impacts du projet sur le milieu naturel et ses fonctions biologiques
- > définir les mesures de protection, de remplacement ou de compensation pouvant être mises en oeuvre
- > établir une/des proposition(s) d'intervention en vue de préserver les populations, les peuplements et les fonctions biologiques devant être protégés.

Une évaluation "nature" de ce type se base à la fois sur la compilation des données documentaires existantes (inventaires, études existantes, bases de données cantonales et nationales, etc.), ainsi que sur des relevés de terrain in situ.

Lorsque l'expertise porte sur des groupes faunistiques particuliers ou nécessitant un équipement spécifique, urbaplan fait appel à des spécialistes reconnus, notamment pour la manipulation des amphibiens et des reptiles (soumis à autorisation) ou pour l'enregistrement des ultrasons de chiroptères dans le cadre de suivi de population.

